

En choisissant ELECKTROSOLAR, vous venez d'acquérir des produits répondant aux meilleures exigences de qualité.

Au-delà des garanties légales, ELECKTROSOLAR offre, pour ses systèmes d'économies d'énergie, une garantie de performance sur une période de 25 ans et une garantie produit de 10 ans selon les conditions suivantes.

### **1. Prestations**

Les présentes conditions de garantie se rapportent aux produits de la gamme de produits ELECKTROSOLAR.

a) Garantie produit : modules solaires photovoltaïques, (micro)onduleurs ainsi que support de fixation.

Les modules solaires photovoltaïques rigide (panneaux), (micro)onduleurs ainsi que les supports de fixation sont garantis pendant 10 ans pièces, à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

Les défauts esthétiques ou d'aspect ne donne lieu à aucune garantie ou responsabilité de la part d' ELECKTROSOLAR.

La garantie d' ELECKTROSOLAR se limite à son choix à la réparation ou au remplacement par elle des produits reconnus défectueux.

Elle ne joue que si les produits ont été installés conformément à la notice de montage et aux règles de l'art, que s'ils ont été stockés et utilisés normalement et conformément à leur destination et n'ont subi aucune modification.

Tout défaut doit faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai maximal de 7 jours à compter de sa découverte et toute garantie ou responsabilité de ELECKTROSOLAR est éteinte à l'expiration du délai de garantie précisé ci-haut, à compter de la livraison matérielle des produits.

Quelle que soit la nature de sa réclamation, l'acheteur doit démontrer le défaut constaté et en fournir une description détaillée. Aucun retour de produit ne peut intervenir sans l'accord préalable, exprès et écrit de ELECKTROSOLAR.

b) Garantie de puissance 25 ans : modules solaires photovoltaïques (panneaux)

Dans les conditions de mesures standardisées, les modules solaires photovoltaïques distribués par ELECKTROSOLAR présentent une spécification de puissance de fonctionnement nominale qui s'inscrit dans un intervalle de tolérance déterminé, dans les vingt-cinq (25) premières années.

Pour connaître les valeurs nominales correspondantes et les conditions de garantie applicables, le client doit se reporter à la fiche de spécifications du module concerné.

Si, dans les délais indiqués dans les fiches de spécifications des modules, à compter de la date de vente au client, un module (= un panneau solaire complet) quelconque présente une puissance inférieure aux seuils minimum fixés par les fabricants des modules, stipulée à la date de livraison, puissance mesurée par ELECKTROSOLAR dans les deux cas, et à condition que ELECKTROSOLAR seul compétent en la matière, reconnaisse que la perte de puissance est due à un défaut.

La valeur minimale de performance garantie en termes de puissance de production électrique s'entend puissance théorique en Watts Crête multipliée par un coefficient de fonctionnement nominal de 0.75, et multiplié par un coefficient de vétusté de vétusté de 0.75, du matériel. ELECKTROSOLAR compensera la perte de puissance constatée,

(1) soit en fournissant au client des modules de remplacement permettant de maintenir les valeurs précitées (après application du coefficient de fonctionnement nominal et du coefficient de vétusté)

(2) soit en fournissant au client un nombre suffisant de modules pour remplacer la puissance manquante,

(3) soit en réparant le module.

En cas de livraison de modules de remplacement, le client ne peut prétendre à l'emploi de modules neufs ou à l'état neuf. Au contraire, ELECKTROSOLAR est autorisée à livrer comme remplacement des modules d'occasion et/ou réparés.

c) Garantie des produits 2 ans : composants électroniques, câbles et connecteurs

L'ensemble des produits, à l'exception des modules solaires photovoltaïques, (micro)onduleurs, supports de fixation et de lestage, est garanti pendant 2 ans pièces à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

La garantie du Vendeur porte sur l'échange des pièces qui seraient reconnues défectueuses après examen par ses soins, à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement, de toute indemnité et prolongation de garantie. Pour tout Produit retourné sous garantie, le Vendeur procédera à sa réparation et/ou à son échange.

Sont exclus de la garantie les incidents dus à l'absence ou à une défaillance de l'alimentation électrique (contacts, fusibles...), à un défaut d'entretien, à un montage non conforme..., ainsi que les installations non respectueuses des normes et réglementations françaises en vigueur.

## **2. Revendication de droits**

La revendication des prestations spécifiées à l'article 1 suppose que le client informé par écrit ELECKTROSOLAR, à l'adresse indiquée à l'article 5.

Tout avis de droits à prestations doit être accompagné du justificatif d'achat d'origine comme élément attestant l'acquisition et la date d'acquisition des produit ELECKTROSOLAR. Les droits doivent être revendiqués dans un délai de 15 jours à compter du jour où l'écart est détecté.

## **3. Conditions d'emploi des produits**

En outre, les prestations décrites à l'article 1 ne peuvent être accordées que si nos produits sont employés et/ou maniés de manière conforme.

Par conséquent, des prestations de notre part sont exclues si la baisse de la performance en deçà des limites décrites à l'article 1, ou la panne, ne peut être attribuée à nos seuls produits.

Cela est le cas notamment :

a) Si les instructions et/ou consignes de montage, de fonctionnement et de maintenance manquent d'être respectées.

b) Si les produits sont échangés, réparés ou modifiés par des personnes non autorisées par ELECKTROSOLAR.

c) Si les produits sont utilisés de manière incorrecte, ou font l'objet de négligence lors de l'installation, l'utilisation, l'entretien, le stockage, le transport ou la manutention.

d) Si les produits ont été achetés d'occasion.

e) En cas de vandalisme, de destruction due à des influences et/ou personnes/animaux externes.

f) En cas de force majeure comme, par exemple d'inondation, d'incendie, d'explosion, de surtension, de chute de pierres, de bris accidentel, de coup de foudre direct ou indirect, ou d'autres intempéries extrêmes, par exemple grêle, ouragan, cyclone, tempête de sable ou autres circonstances ou évènements non imputables à ELECKTROSOLAR. Soit tout intervention tierce non imputable à ELECTROSOLAR.

g) Pour les stations solaires, en cas d'accroche ou de lestage non conformes aux prescriptions d' ELECKTROSOLAR.

#### **4. Non-responsabilité**

Le présent certificat de service ne constitue en aucun cas la garantie d'une performance

Toute responsabilité dépassant les limites de ces garanties visées au paragraphe 1) est exclue, en particulier tout droit à dommages et intérêts, pour quelque raison que ce soit.

Cette clause n'est pas applicable si la responsabilité doit impérativement être engagée en cas de dommages corporels ou de dommages causés sur des biens utilisés à des fins privées en vertu de la loi française sur la responsabilité du fait des produits, ou en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, de manque de propriétés garanties et pour violation fautive d'obligations contractuelles essentielles, ou encore si la responsabilité est prescrite par la loi.

Les présentes conditions de garantie ne couvrent pas les frais de transport pour le retour des produits, ni pour l'expédition d'un produit réparé ou remplacé, ni les coûts éventuels d'installation, de démontage ou de réinstallation des produits.

#### **5. Interlocuteurs**

Toute correspondance avec ELECKTROSOLAR doit être adressée à :

ELECTROSOLAR, Distribué par AMPHIPRION – CD6 la Plaine Avenue d Arménie 13120 GARDANNE, France

#### **6. Droit applicable**

Les prestations accordées sur la base des présentes conditions de garantie, sont exclusivement régies par le droit français.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent certificat sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent du siège social d AMPHIPRION .